



Nancy,

Mathieu Klein

*Maire de Nancy
Président de la Métropole du Grand Nancy
Conseiller Départemental de Meurthe-et-Moselle*

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
GRAND EST
ENREGISTRÉ LE

05/11/2020

N° 20-0789

COURRIER ARRIVÉE GREFFE

*République Française
Liberté • Egalité • Fraternité*

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
GRAND EST
ENREGISTRE LE :

04 NOV. 2020

COURRIER ARRIVE

MONSIEUR LUC HERITIER
VICE-PRESIDENT
CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES GRAND EST
3-5 RUE DE LA CITADELLE
57000 METZ

Nancy, le 30 octobre 2020

Objet : Réponse aux observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du département de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Vice-Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 29 septembre par lequel vous m'avez fait parvenir les observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Grand Est, dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion du Département de Meurthe-et-Moselle pour les exercices 2013 et suivants.

Cette transmission est liée à l'exercice de mes anciennes responsabilités de président du conseil départemental, fonction que j'ai exercée d'avril 2014 jusqu'au début du mois de juillet dernier ; cette période couvre donc la quasi-totalité de la période du contrôle de la CRC.

La fiabilité des comptes, la situation financière, les transferts de compétences, la poursuite du partenariat public-privé en matière de haut débit, les allocations individuelles de solidarité, la gestion des ressources humaines, la gestion de l'immobilier et du patrimoine, la protection de l'enfant, ont constitué les différentes thématiques d'analyse de la CRC.

C'est à Valérie BEAUSERT LEICK, qui m'a succédé à la tête de l'exécutif départemental, de vous adresser la réponse de la collectivité départementale.



Hôtel de Ville | 1, place Stanislas | Case officielle n°1 | 54035 Nancy cedex
Téléphone 03 83 85 56 38 | maire@nancy.fr | www.nancy.fr

Pour autant, je souhaite par ce courrier me féliciter de ce que la Chambre établit un constat global témoignant de la **bonne gestion du Département**.

La chambre considère ainsi que «**la situation financière de la collectivité est saine**», et ceci malgré la hausse extrêmement significative des dépenses d'intervention dans le domaine des solidarités enregistrée sur la période de contrôle, alors que dans le même temps, la disparition quasi-totale des marges de manœuvre fiscales de la collectivité était en œuvre.

De fait, seul le caractère élevé mais très aléatoire depuis plusieurs années, des niveaux de recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), a permis de préserver sur la période une capacité à mener le projet départemental en faveur des solidarités humaines et territoriales.

Ce projet départemental s'est voulu ambitieux, dans la voie tracée par mon prédécesseur, Michel DINET, avec des choix volontaristes qui ont permis de répondre du mieux possible aux besoins des habitants et des partenaires, tout en s'inscrivant dans les marges de manœuvre financières qui ont été de plus en plus réduites au fil des années.

La suppression récente de la taxe foncière sur les propriétés bâties n'est que le dernier exemple d'une longue liste d'évolutions législatives qui font peser sur les départements en général de vrais aléas, alors même que leur implication dans le domaine des solidarités reste particulièrement exigeant, a fortiori dans le type de périodes que nous traversons actuellement, avec la crise sanitaire.

Tels étaient les éléments de réponse que je souhaitais vous adresser en réponse à votre transmission, et vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.



Mathieu KLEIN